Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260223-2026016D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 février 2026

Nombre de membres			
Effectif légal	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**16**	**18**

Date de la convocation
18/02/2026
Date d'affichage
18/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-trois février à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le dix-huit février deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr Philippe PIERRE, Maire.

Etaient présents : PIERRE P, LOYER JY, REPERANT E, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ P, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, LETORT N, BONNY V, FERON M, BLANCHARD S, TOQUET C, LE MOINE N, MEHEUT L.

Absents : LE FOL B, LE COQ O.

Pouvoirs : LE FOL B à LETORT N, LE COQ O à TOQUET C.

Secrétaire de séance : LOYER JY.

Délibération n°2026016 : Foyer du foot : remplacement des portes

Suite aux multiples actes de vandalisme enregistrés au foyer du foot, la collectivité est contrainte de remplacer deux portes.

Le choix s'est porté sur un remplacement de portes en PVC par des portes métalliques.

Deux entreprises ont été consultées : ASM (Plaintel) et Goude (St Brandan).

Après analyse des offres, il convient de retenir l'offre de ASM (Plaintel) pour un montant de 5 512,60€ HT.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Yves Loyer,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de l'entreprise ASM (Plaintel) pour un montant de 5 512,60€ HT,

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE